**ATELIER N° 4**

**RAPPORT DES TRAVAUX**

Dans le cadre du séminaire atelier organisé à Kribi par le Comité Douane /COPIL, l’atelier N° 4 avait pour objectif d’élaborer, sur la base des principes directeurs de surveillance, le tableau des procédures de mise en œuvre de la surveillance douanière au Port en Eau Profonde de Kribi.

L’atelier était constitué de :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Noms et prénoms** | **Qualité** | **Organisme** | **Titre** |
| MBALLA René | *Modérateur* | *D.G.D* | *Membre* |
| MELONE MBE Françis | *Co-modérateur* | *UO/CIPK* | *Cadre d’appui* |
| PAMPI TEFAK Serges | *Rapporteur* | *Douane* | *Chef de brigade* |
| MAMA Michaël | *Rapporteur* | *UO/CIPK* | *Cadre d’appui* |
| NZENGUE Nestor | *Membre* | *Douane* | *Commandant groupement Sud* |
| ENDENDA ATSANA Grégoire | *Membre* | *B.G.F.T.* | *DAF* |
| MENGBWA André | *Membre* | *UO/CIPK* | *Expert en Sureté* |
| SAHGALE MBARGA Emmanuel | *Membre* | *A.P.N.* | *Membre* |
| MOHAMADOU Youssoufou | *Membre* | *Gendarmerie/Port* | *Membre* |
| MBODET Valère | *Membre* | *Douane* | *Appui* |

Après les civilités d’usage, les travaux ont débuté à 17h00 par l’adoption d’un plan de travail en quatre points

* Recherche de principes directeurs de la surveillance au P.E.P.K. ;
* Recensement des activités de surveillance;
* Elaboration d’un tableau de procédures;
* Les recommandations.

1. **RECHERCHE DE PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SURVEILLANCE**

La recherche des principes devant régir les activités de surveillance au P.E.P.K. s’est effectuée sur la base des critères et exigences suivants : la facilitation, la traçabilité, la simplification, l’anticipation, la dématérialisation et la sécurité des opérations de commerce extérieur.

Sur cette base, les principes directeurs suivants ont été retenus.

1. Automatisation et partage
2. Anticipation
3. Agrément
4. Contrôle
5. **LES ACTIVITES**

Il s’agit des différentes interventions de la Douane dans le processus de passage des marchandises au P.E.P.K. Elles ont été classées de manière chronologique en 4 grandes rubriques :

1. les formalités préalables (conduite en douane, arraisonnement, mise en douane, empotage) ;
2. L’attente de dédouanement (allotissement, dépôt, transfert en MAD, vente aux enchères) ;
3. Les régimes suspensifs (transit, transbordement) ;
4. La police du rayon (surveillance du plan d’eau, surveillance des terminaux).
5. **LE TABLEAU**

La combinaison des principes directeurs avec les activités a donné lieu au tableau de procédures joint en annexe.

Il présente en abscisse les principes et en ordonnés les activités.

1. **LES RECOMMANDATIONS**

Pour une mise en œuvre efficiente des procédures de surveillance, la Commission recommande :

1. La construction d’un **Centre d’Affaires Maritimes** qui comprendra tous les services de collecte de la Douane, les Recettes, les banques, les organismes de gestion du fret, les services d’appui aux opérations maritimes et les systèmes d’information communautaire ;
2. La matérialisation du plan de circulation ;
3. L’attribution d’un espace aux opérateurs économiques pour l’aménagement des magasins et aires de dédouanement ;
4. L’agrément diligent par la douane des opérateurs économiques pour la construction des MAD et aires de dédouanements extra-muraux.
5. La mise en place d’un système d’informations avec possibilité d’interfaçage et d’interopérabilité ;
6. L’installation d’un scanner entre le sous-palan et la zone d’entreposage ;
7. L’acquisition de 4 vedettes pour la surveillance maritime du port ;
8. Le matériel de pointage électronique pour l’écor (baby games)
9. Les émetteurs récepteurs portatifs et les téléphones portables pour la communication ;
10. Les scanners RFID pour la constatation des sorties ;
11. L’acquisition et l’installation d’un scanner à un site aménagé en dehors de la zone portuaire pour le filtrage, à un kilomètre environ pour le fret export ;
12. L’acquisition de 20 VTT et 10 motos pour la surveillance des terminaux ;
13. L’acquisition de 10 véhicules pour la surveillance générale ;
14. La séparation des flux, de zonage par destination et par nature de cargaison ;
15. Promouvoir la création des sociétés de cabotage par les nationaux ;
16. La construction d’une base vie de 90 logements pour le personnel d’astreinte ;
17. Installations des unités de monitoring sur les postes de surveillance douanières ;
18. L’installation de palonniers dotés de système électronique de pesage.
19. L’acquisition des pèse-essieux en lieu et place des ponts-bascules ;